Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_148_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-148-2026

Objet : Fonds de concours des travaux de réfection de voirie à Plaintel : modalités de répartition financière

L'an 2026 le 25 juin à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Sylvie GUIGNARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Stéphanie BILLON, Patricia BRIAND-FALLER, Violaine CATHELIER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Alain RAULT, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Victor BONNOT pouvoir à Marc PICQUETTE, Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Adil BOUKLATA pouvoir à Caroline DANIEL, Bertrand FAURE pouvoir à Stéphane BRIEND, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Sandra LE MEUR, Aline LE BOEDEC pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Stéphane OLLIVIER pouvoir à Pascal PRIDO, Christian RANNO pouvoir à Olivier MEROT, Guillaume REBILLARD pouvoir à Arnaud LE BRETON, Robert ROLANDO pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, David TOLLEMER pouvoir à Philippe PIERRE,

MEMBRES ABSENTS

Mickaël COSSON, Ronan KERDRAON, Laurent LUTSE

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 69

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_148_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-148-2026

Rapporteur : Monsieur Arnaud LE BRETON

Objet : Fonds de concours des travaux de réfection de voirie à Plaintel : modalités de répartition financière

EXPOSE DES MOTIFS

Lors des travaux d'aménagement de la rue des Granitiers, Saint-Brieuc Armor Agglomération est intervenu pour les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées de ladite rue.

Dans un souci d'optimisation des coûts des travaux, la commune de Plaintel et Saint-Brieuc Armor Agglomération se sont entendues pour les modalités de répartition financière du coût de la voirie pour le dernier tronçon, dont la réfection est initiée par une nécessité de renouvellement du réseau d'eau potable.

Saint-Brieuc Armor Agglomération prend à sa charge la part de réfection de voirie correspondant à la surface des tranchées des réseaux soit 105 m². La commune de Plaintel prend, quant à elle, à sa charge la surface complémentaire de réfection de voirie soit 756 m² ainsi que la couche de roulement dans son intégralité.

Les travaux réalisés dans le cadre du contrat passé entre l'entreprise Colas et la commune de Plaintel s'élèvent à un montant de 30 458 € HT.

Il a été convenu la répartition suivante :

Travaux de voirie	Montant € HT	Collectivité
Enrobé voie de circulation	25 028 € HT	Commune de Plaintel
Réfection de tranchée	5 430 € HT	SBAA

Saint-Brieuc Armor Agglomération procédera au versement de sa participation sous forme d'un fonds de concours versé en une fois sur la base du coût HT constaté après réception des travaux et précisé dans le tableau ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_148_2026-DE

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_148_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-1, L.5211-2, L5211-57 et L.5216-5,

VU la délibération du Conseil municipal de Plaintel en date du 17 novembre 2025,

Le Bureau statutaire saisi en date du 11 juin 2026

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

APPROUVE le versement d'un fonds de concours à la commune de Plaintel pour les travaux de réfection de voirie dans le cadre des travaux de renouvellement des réseaux de la rue des Granitiers.

APPROUVE les montants estimatifs de 5 430,00 € HT à la charge de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de 25 028,00 € HT à la charge de la commune de Plaintel.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2026.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 58	Pouvoirs : 11	Total : 69	Exprimés : 69
Voix Pour : 69	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 25 juin 2026

Le secrétaire de séance

Sylvie GUIGNARD

Président,

Stéphane BRIEND